



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, M. CASTAGNE, P. CHANON, D. DURAND, A. DUVAL, F. FRAUZIOL, O. JUIN, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
JP. LABAU donne pouvoir à P. MOLES
M. MAYONOVE

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 14

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026,
- Décisions modificatives Services des Eaux,
- Désignation du représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges / ressources Transférées,
- Désignation du référent anciens combattants,
- Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- Adhésion à l'association Urgence Ligne POLT,
- Subvention à l'association Blanc Bleu Club,
- Subvention à l'association Occitamob46,
- Avenant à la promesse d'achat Obazyne / Commune de Bretenoux,
- Convention de Maîtrise d'ouvrage délégué – acheminement des réseaux impasse des Jardins,
- Convention relative à la destruction des nids de frelons asiatiques,
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DE_20260625_01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Laurent ESCARPE secrétaire de séance.

DE_20260625_02	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur Pierre MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026.
Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20260625_03	DECISION MODIFICATIVE N°2 – SERVICE DES EAUX	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide, de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2026 du Service des eaux

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
67 / 678	Autres charges en lien avec un évènement majeur et inhabituel	450.00
Total		450.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 61528	Autres	450.00
Total		450.00

DE_20260625_04	DESIGNATION DU MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES / RESSOURCES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, décide de désigner Monsieur Pierre MOLES pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

DE_20260625_05	DESIGNATION D'UN REFERENT « ANCIENS COMBATTANTS »	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de nommer Laurent ESCARPE comme référent « Anciens combattants ».

DE_20260625_06	ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E)	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis sa création en 1978, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'environnement du Lot est, sur le plan départemental, un acteur central du cadre de vie. Il remplit ses missions de service public en :

- Délivrant des conseils aux collectivités sur les projets d'équipements, d'aménagement ou de planification.
- Délivrant des conseils aux particuliers qui désirent construire ou rénover un bâtiment, aménager une parcelle.
- Informant et sensibilisant le public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage.
- Formant des élus, des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune de Bretenoux et contribuer ainsi à la mise en place de projets novateurs pour accompagner l'aménagement durable des territoires.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune de Bretenoux au CAUE du Lot, marquant ainsi son soutien à l'activité de cette structure.

DE_20260625_07	ADHESION A L'ASSOCIATION « URGENCE LIGNE POLT »	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire indique que l'association « Urgence ligne POLT » est une association créée en 2010 ayant pour vocation de défendre la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse en fédérant les territoires desservis par cet axe national. L'association travaille à la modernisation de cette ligne vitale pour l'aménagement et l'équilibre de nos territoires et intervient auprès de l'Etat et du Groupe SNCF pour retrouver un service ferroviaire fiable et de qualité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune de Bretenoux et propose une subvention de 100€.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune de Bretenoux à l'association « Urgence ligne POLT » et le versement, pour l'année 2026, d'une subvention de 100€ (cent euros) à cette association.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DE_20260625_08	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BLANC BLEU CLUB	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle du Blanc Bleu Club.

Le Conseil Municipal décide de verser, pour l'année 2026, la subvention **exceptionnelle** de 2 250€ au Blanc Bleu Club.

DE_20260625_09	SUBVENTION A L'ASSOCIATION OCCITAMOB46	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Occitamob46 adressée à la mairie après l'organisation de leur manifestation sur l'île de la Bourgnatelle.

Le Conseil Municipal décide de verser, pour l'année 2026, la subvention de 300€ à l'association Occitamob46.

DE_20260625_10	AVENANT A LA PROMESSE D'ACHAT STE OBAZYNE / COMMUNE DE BRETENOUX	<u>Scrutin :</u> 13 voix POUR 1 ABSTENTION (Mme CASTAGNE)
-----------------------	---	--

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations en vue de la vente des parcelles de l'ancien collège ainsi que les termes de la promesse d'achat signée le 22 octobre 2024 avec la société OBAZYNE.

Compte tenu que la réalisation de la promesse d'achat était prévue le 21 avril 2026, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition d'avenant à cette promesse d'achat pour porter sa réalisation jusqu'au 30 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, décide, d'accepter l'avenant tel que présenté et de porter l'indemnité d'immobilisation à hauteur de 10 000€.

	CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUE – ACHEMINEMENT DES RESEAUX IMPASSE DES JARDINS	
--	--	--

Décision ajournée en attente de la décision du Syndicat d'Assainissement.

DE_20260625_11	PARTICIPATION AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_20250127_03 du 27 janvier 2025 ayant le même objet et sollicite le Conseil Municipal sur son intention de poursuivre ou non l'action menée en faveur de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Mme BLADOU n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal décide d'approuver la prise en charge par la Commune, pour l'année 2026, des factures de destruction de nid de frelons asiatiques situé sur le territoire communal et de renouveler la convention annuelle avec l'entreprise DFG 46 pour les interventions de destruction de nids de frelons asiatiques.

Il est précisé :

- que la commune demandera la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 50% comme énoncé dans sa délibération DEL CC 2024_03_11_023 du 11 mars 2024 ayant pour objet la participation de la Communauté de Communes CAUVALDOR aux dépenses de ses communes membres dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques,
- que la prise en charge de la facture de destruction ne sera effective que sur demande préalable à la destruction, déposée en mairie par les propriétaires concernés.
- que toute prestation réalisée sans accord de la commune, ou au nom d'un administré, ou réalisée par un prestataire non conventionné, ne pourra pas être prise en charge par la commune.

	Questions diverses	
--	--------------------	--

Olivier JUIN : indique que le montant de prestation pour les supports des dibons sera un peu plus élevé que prévu mais à ce jour il ne reste qu'à les peindre et les poser.

Dominique DURAND : indique que le rendez-vous avec le prestataire pour le marché des sorcières c'est bien passé. Il a fait une belle présentation et est force de proposition pour ce marché qui aura lieu le 31/10/2026.

Pierre MOLES indique que la commune a reçu une réponse négative à la demande de prise en charge des 10% « Petites villes de demain » sur notre dossier de Liaison douce. Cependant il nous a été conseillé de déposer une demande de subvention dans le cadre des fonds verts.

Pierre MOLES indique que pour récompenser les bons résultats des clubs de foot et de rugby une soirée va être organisée le 24/07/2026 sur l'île de la Bourgnatelle par les communes des clubs.

Sandrine MOUSSIE : demande où en sont les démarches pour l'amoncellement devant le gué.

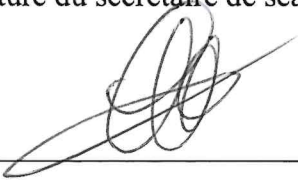
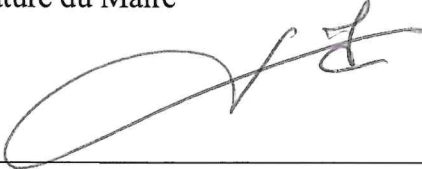
Laurent ESCARPE indique avoir pris attache avec la GEMAPI qui fait le nécessaire auprès de la police de l'eau.

Olivier JUIN indique avoir pris contact avec EPIDOR qui doit venir sur place pour nous indiquer les différentes possibilités.

Dominique DURAND indique que dans le cadre de la canicule la liste des personnes vulnérables est en cours de mise à jour.

Nathalie BLADOU indique qu'à ce jour le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2026/2027 est de 116, soit au-delà du nombre d'élèves requis par l'inspection académique pour le maintien de la classe.

Fin de séance : 22h00

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--